

Note de synthèse et de propositions option ingénierie environnementale :

Le 7 septembre 2023

Note à Madame le Maire,
Sous couvert du Directeur Général de Services

De : Directeur Général Adjoint
des services techniques

Références juridiques : - Code Forestier (Art. L211-1 à 6)
- Loi Climat et Résilience

Avec une superficie de 17 millions d'hectares, soit 30 % du territoire national, la forêt française se hisse au 4^{ème} rang des plus grandes forêts d'Europe. En étant propriétaire à 15 % de ses espaces, le secteur public, et en particulier les collectivités territoriales, est un secteur majeur du secteur.

En ayant doublé leur surface depuis 200 ans, les espaces forestiers constituent aujourd'hui une formidable ressource pour faire face aux défis environnementaux, et particulièrement climatiques, toutefois ils constituent également, en cas de gestion défaillante, une menace majeure à travers les risques d'incendie.

La présente note dressera, dans un premier temps un panorama des ressources que constituent les espaces forestiers face au changement climatique ; y seront détaillés les enjeux et menaces, les cadres juridiques et stratégiques, ainsi que les méthodes de bonnes gestion observées.

Dans un second temps, vous trouverez le détail de propositions stratégiques, méthodologiques et opérationnelles relatives à une nouvelle gestion forestière pour notre commune.

A – Comment les forêts constituent une ressource pour les collectivités territoriales

- 1 – Des espaces riches d'enjeux, au cœur des stratégies européennes, nationales et territoriales
 - a – Des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques

Les espaces forestiers présentent la particularité d'offrir, pour les collectivités, de nombreux champs d'intervention.

Sur le plan environnemental tout d'abord, la forêt permet d'agir sur les Gaz à effets de serre (GES), en particulier le CO₂, en offrant la possibilité de le séquestrer. Sur le plan national, cela représente 12 % du total des émissions.

En parallèle, en se substituant aux énergies fossiles, le bois contribue d'autant à la réduction des GES.

En complément, une "gestion durable de la forêt", telle que reconnue dans la pratique, permet de préserver les réservoirs de biodiversité qu'elles constituent, dans un contexte d'effondrement observés des espèces.

Sur le plan sociétal, les forêts, représentent l'opportunité de développer de nombreux usages, qu'ils soient pédagogiques ou sportifs. Leur dimension paysagère répond à une attente croissante des populations urbaines.

Sur le plan économique enfin, le bois peut constituer la ressource naturelle de base à une filière dédiée ; de la gestion forestière (entretien, coupe, vente) à l'exploitation (ex : chauffage, ameublement, construction), la filière pèserait ainsi 400 000 emplois, et la ressource nationale y représenterait 40 %.

La forêt, au regard des nombreux services écosystémiques qu'elle est susceptible de rendre, constitue donc une ressource majeure pour les collectivités.

b – Une ressource menacée par les incendies

La hausse moyenne des températures liée au changement climatique assèche le couvert végétal et favorise, année après année, les incendies de forêts. L'année 2022 fut à ce titre exceptionnelle, 72 000 ha ayant brûlé, soit 8 fois plus que la moyenne.

Les collaborations étroites avec Météo France, couplée à de bonnes pratiques de gestion (débroussaillage par ex.) offrent des réponses aux maires, responsables, au titre de leurs pouvoirs de police, de la sauvegarde de leurs administrés. Toutefois, le mitage progressif, observé ces dernières années, des espaces forestiers par l'habitat demande un engagement politique fort pour se traduire dans les documents d'urbanisme, en dépit de la pression foncière.

c – Un cadre normatif et stratégique qui consacre le rôle de la forêt

Preuve de leur importance, les espaces forestiers se situent au cœur de lois récentes et de stratégies développées aux échelles européennes, nationales et territoriales.

Le code forestier constitue ainsi la pierre angulaire de la politique forestière nationale. Le code fixe ainsi les orientations au titre desquelles figurent l'environnement, la réduction des GES, la préservation de la biodiversité ou la satisfaction des besoins et la promotion des usagers. Il énonce également les principes de démarches incitatives et contractuelles, notamment à travers l'élaboration de plans nationaux décennaux. Il édicte enfin la notion de régime forestier dont la gestion est confiée à l'Etat et aux collectivités.

La gestion forestière se situe en parallèle au sein de plusieurs lois (Loi sur l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt-LAAF / Loi Climat et Résilience) prises ces dernières années où elles constituent des ressources face aux enjeux climatiques, alimentaires ou de biodiversité.

Enfin, de nombreux plans et stratégies nationaux et européens (Plan National par le Fait et la biodiversité / stratégie Forestière de l'U.E) édictent les orientations à suivre pour une gestion forestière adaptée aux enjeux actuels.

A noter également que, localement la gestion forestière intègre les plans et schémas régionaux (SRCAE, SRADEE, PCAET) dont l'animation relève des CT.

2 – Les forêts, des espaces nécessitant une gestion adaptée

a – Les ressources méthodologiques et financières des CT

Face à un sujet technique et financier, les collectivités disposent, avec l'Office National des Forêts, d'un interlocuteur susceptible de cartographier les espaces concernés, et de contribuer à l'élaboration d'un plan de gestion validé par le Préfet de région.

A travers les appels à projets du fonds vert, ou les subventions attribuables par l'AMEME, les projets innovants et durables, s'inscrivent dans les stratégies nationales, peuvent se voir cofinancés.

Enfin, sur le plan scientifique, de nombreux acteurs peuvent épauler la réalisation d'une gestion adaptée et durable :

- L'ZGN cartographie ainsi les espaces,
- La LNRAE peut porter des programmes de recherche faunistique et floristique
- Le réseau MT accompagne la transition forestière vers le changement climatique.

Ce paysage institutionnel et partenarial démontre la nécessité d'une approche concertée et prospective des espaces, forestiers, dont l'adaptation naturelle ne saurait se faire aussi rapidement que les changements climatiques.

b – Des initiatives innovantes et inspirantes

Face au poids que peut représenter la gestion quotidienne d'un espace forestier, la ville de Dax a fait le choix de déléguer à l'un de ses groupes scolaires, le suivi de 4 ha de forêt. Supervisés par les espaces verts de la ville, les scolaires sont ainsi chargés de diagnostic floristique et faunistique, et concourent à la mise en œuvre d'un programme d'animation pédagogique. L'initiative s'inscrit dans la durée grâce à l'engagement pris de conduire le projet durant 5 ans.

Sur le plan économique, la ville d'Haguenau joue, elle, la carte de la labellisation forêt d'exception qui permet, en lien avec l'office de tourisme local de contribuer au rayonnement régional de la collectivité.

Les règles de bonne gestion associée permettent en outre de générer 400 000 € de recettes annuelles par la CT.

B – Elaborer et conduire une nouvelle gestion forestière pour notre ville

1 – Des orientations ambitieuses portées par une gouvernance adaptée

a – Fixer les orientations stratégiques

La commande passée d'une nouvelle politique de gestion foncière, intégrant une vision prospective, me conduit à décliner les orientations suivantes :

- Sur le plan environnemental : notre gestion devra, avant tout, intégrer le risque incendie au regard des pouvoirs de polices exercés par Madame Le Maire.

En outre, nous veillerons à maintenir, voire accroître, la biodiversité sur le territoire concerné.

Enfin, nous chiffrerons et fixerons des objectifs croissants en matière de séquestration de CO₂ et de réduction des GES.

- Sur le plan sociétal, nous veillerons à satisfaire les nouvelles aspirations de nos administrés en termes d'aménagements paysagers et de lieux familiaux de promenade, ainsi que d'offres de loisirs, en créant un parc d'accrobranche. Un programme pédagogique à destination des scolaires sera par ailleurs créé.

- Financièrement, nous viserons l'équilibre de l'ensemble de plan de gestion en fonctionnement ; ceci sera rendu possible en confiant une partie du domaine forestier au secteur industriel, et en tirant des recettes sur les DSP mises en œuvre sur les activités de loisirs.

b – Adopter une conduite de projet adapté

Au regard des nombreux volets du projet, et bien que je dispose en interne, à travers les services environnement et moyens généraux, de services compétents sur la question, le recours d'une maîtrise d'œuvre externe spécialisée facilitera la coordination de l'ensemble des acteurs.

L'élaboration du cahier des charges et son financement sur les lignes de ma DGA consacrées aux études permet d'envisager une sélection sous 3 mois.

Sous 8 mois, ensuite seront sollicités les partenaires liés aux 3 volets :

- associations environnementalistes, riverains, services espaces verts, CPIE pour le volet environnement,
- délégués de quartiers, associations de riverains (randonnée, cyclistes...) pour la question des usages sociétaux,
- industriels de la filière bois, contrôle de gestion interne et directions financières / attractivité pour le volet financier.

Suivront, de droit, tout au long du projet les représentant de l'ONF et de l'ADEME. En parallèle, l'ONF et l'IGN cartographieront respectivement les essences présentes sur les territoires ainsi que la topographie.

Le croisement de ses démarches doit permettre, sous 10 mois de disposer d'un état de l'existant, des attentes et des perspectives alimentant la nouvelle politique de gestion. Celle-ci se traduira par la co-rédaction, entre la ville et l'ONF, d'un plan de gestion durable sur 10 mois soumis à délibération du conseil municipal.

Le pilotage interne du projet sera resserré autour de Madame le Maire, du DGA des services techniques, des financeurs (Fond Vert / ADEME) et de l'ONF.

2 – Mise en œuvre opérationnelle et gestion du projet dans le temps

a – Un plan d'action concret

Sur le plan environnemental, l'état des lieux floristique et faunistique sera l'occasion de confier l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité communal à l'association France Environnement, dont nous disposons d'une antenne sur la commune.

La gestion du risque incendie appelle à se rapprocher, sur les aspects prospectifs, du GIEC régional mis en place par la Région : nous disposerons ainsi d'éléments d'analyse adaptés aux spécificités de notre territoire. Ce travail fournira également des données prospectives à croiser avec l'analyse du SDIS, sur la vulnérabilité face au risque incendie. Cette réflexion sera susceptible d'alimenter les futurs travaux de mise à jour du PLUI, en rendant inconstructibles les zones les plus à risque.

Un travail particulier sera également engagé avec les communes de l'agglomération concernée par d'importants espaces forestiers : l'objectif sera, dans la durée, de croiser la gestion de notre forêt avec le développement intercommunal de trame verte, noires et de corridors Ecologiques.

Sur le plan financier, enfin, et après quelques années de mise en œuvre du plan, nous pourrons juger de la solidité de la filière du bois locale et étudier la création d'une chaufferie bois susceptible de la soutenir, et d'offrir des perspectives d'économie d'énergie pour notre ville.

b – Se donner les moyens d'évaluer

Chacun des 3 volets de la politique de gestion fera l'objet d'indicateurs de suivi, dont la collecte et l'exploitation sera confiée au laboratoire de gestion de l'université de notre capitale régionale.

Concrètement, seront analysés :

- la quantité de CO₂ séquestrée et de GES évités dans le cadre de la gestion forestière
- l'évolution qualitative (arbre d'espèces) et quantitative de la faune et de la flore
- la fréquentation des lieux et des services / loisirs créés
- le rayonnement local et médiatique de la mise en place de ce nouveau plan de gestion
- l'équilibre financier du projet (investissement, recettes, dépenses de fonctionnement)

Un plan de communication sera par ailleurs monté conjointement entre la ville et l'office de Tourisme afin d'encourager la fréquentation des nouveaux espaces créés.

La mise en œuvre de ce plan de gestion doit permettre d'optimiser les ressources forestières de notre commune, et de faire face aux défis environnementaux à venir.